

CONSEIL DÉPARTEMENTAL RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

V - Commission Culture et patrimoine : renforcer la culture et le patrimoine comme vecteur de lien social

N° 2023_02_CD_0016

Rapporteur : Monsieur Yann Semler-Collery

DÉLIBÉRATION

Objet : 5 - RENFORCER LA CULTURE ET LE PATRIMOINE COMME VECTEUR DE LIEN SOCIAL

5-1 - Une culture partagée avec l'ensemble des territoires

5-2 - Une culture accessible pour tous

5-3 - Une culture innovante et attractive

5-4 - Un patrimoine sauvegardé et valorisé

Budget primitif 2023 - Inscriptions budgétaires

Présent(e)s : Philippe Chalopin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-François Raimbault, Régine Brichet, Gilles Piton, Françoise Damas, Xavier Testard, Marie-Pierre Martin, Yann Semler-Collery, Roselyne Bienvenu, Gilles Leroy, Marie-Paule Chesneau, Gilles Grimaud, Véronique Goukassow, Guy Bertin, Véronique Maillot, Nooruddine Muhammad, Natacha Poupet-Bourdouleix, Corinne Bourcier, Richard Cesbron, Grégory Blanc, Brigitte Guglielmi, Bruno Cheptou, Jocelyne Martin, Aglaé de Beauregard, Jeanne Behre-Robinson, Patrice Brault, Aline Bray, Emmanuel Capus, Odile Corbin-Magda, Isabelle Devaux, Vincent Guibert, Julien Guillant, Sophie Lebeau, Alain Maingot, Jean-Luc Rotureau, Didier Rousseau, Richard Yvon

Excusé(e) : Florence Dabin

Absent(e)s : Franck Poquin pouvoir à Jean-François Raimbault, Florence Lucas pouvoir à Jean-Luc Rotureau,

excusé(e)s : Marie-France Renou pouvoir à Grégory Blanc

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

Vu l'arrêté de la Présidente n° 2021_07_AR_0844 du 1^{er} juillet 2021 conférant délégation de signature à M. Florent POITEVIN, Directeur général des services départementaux,

Vu le règlement de soutien et de développement de la lecture publique adopté par délibération du 10 décembre 2018,

Vu le rapport - cité en objet - de la Présidente du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- 8 abstentions

Pour copie conforme
Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 13/02/2023
Notifiée le
Publiée le 15/02/2023
Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur de la Culture et du patrimoine

- approuve les inscriptions budgétaires, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement, ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice de leurs crédits de paiement, présentées en annexe 1 ;
- approuve les modifications apportées au règlement d'aide à l'équipement des bibliothèques organisées en plateforme au sein d'un réseau, figurant de manière consolidée en annexe 2, et décide de leur entrée en vigueur aux demandes reçues à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- abroge le règlement d'aide au recrutement des bibliothécaires intercommunaux approuvé par délibération du Conseil général n° 1999.CG1-II-0028 en date du 15 décembre 1999 et celui de l'aide à l'achat de documents numériques approuvé par délibération du Conseil général n°2012.CG2-027 en date du 25 juin 2012, modifiée par délibérations n° 2013.CG4-094 du 17 décembre 2013 et n° 2014.CP07-III-003 du 7 juillet 2014, qui ne sont plus en adéquation avec l'offre actuellement proposée par le Département ;
- attribue une contribution de 1 100 000 € à l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Anjou Théâtre au titre de l'année 2023, approuve l'avenant n° 9, figurant en annexe 3, à la convention du 12 mars 2018 fixant le montant et les modalités de versement de la subvention au titre de l'année 2023 et autorise la Présidente à signer ledit avenant ;
- approuve les modifications apportées au règlement d'intervention d'aide à la conservation et à la restauration des monuments historiques publics et privés auquel sont associés un formulaire de demande de subvention téléchargeable ainsi que différents documents encadrant les modalités de versement des aides (annexes 4 à 14) et décide de leur entrée en vigueur aux demandes reçues à compter du 15 septembre 2022.

Pour la Présidente et par délégation,
le Directeur général des services départementaux absent,
la Directrice générale adjointe Territoires
Céline Bibard